



La Lettre

de l'Association de Protection du Cadre de Vie
et de l'Environnement Balmanais

A.P.C.V.E.B
BP 13374 - 31133 BALMA Cedex

courriel : apcveb@free.fr

Mars 2009

notre site : <http://apcveb.free.fr>

SOMMAIRE

<u>Editorial</u>	<u>page 1</u>
<u>L'APCVEB participe activement au collectif PDU</u>	<u>page 2</u>
<u>Connaître la bio-diversité à Balma</u>	<u>page 2</u>
<u>La Communauté Urbaine du Grand Toulouse</u>	<u>page 3</u>
<u>PLU ... effets pervers ?</u>	<u>page 3</u>
<u>Balma durable : Baromètre 2009 de la charte</u>	<u>page 4</u>
<u>Vélo à Balma : petit braquet</u>	<u>page 4</u>
<u>Les avions de Lasbordes</u>	<u>page 4</u>

Le Mot du Président

L'assemblée générale 2008 a été l'occasion d'un large débat au cours duquel nous avons échangé, avec les adhérents et balmanais présents, sur le rôle que devait jouer l'association et les objectifs à atteindre au cours de l'année. Fort de cette feuille de route, nous avons entrepris ou poursuivi un ensemble d'actions dont vous trouverez des échos dans cette lettre, et sur lesquelles nous reviendrons au cours de l'Assemblée 2009. En voici les points marquants :

- **les transports** : l'association a consolidé sa contribution au "collectif PDU", qui rassemble des associations concernées par les déplacements sur l'agglomération. Le rôle de ce collectif a été renforcé depuis l'arrivée du nouveau président de Tisséo au travers de la consultation qu'il a entreprise ;
- **le vélo à Balma** : une enquête a été réalisée sur ce thème, s'appuyant sur des sorties dans Balma, des échanges avec des associations vélo et des discussions avec les élus. La synthèse a été livrée en Janvier dernier et sera discutée lors d'une réunion Agenda 21 ;
- **eau, faune et flore** : la phase pilote d'une action d'étude de la bio-diversité à Balma se termine. Nous allons désormais solliciter adhérents et balmanais pour y collaborer ;
- **Agenda 21** : actifs dans les différents groupes de travail, force de proposition dans les actions (vélo, biodiversité, éco-quartier), nous contribuons à faire vivre cet Agenda 21, ainsi que les divers comités consultatifs hors Agenda 21 (transport, urbanisme, culture) auxquels nous participons ;
- **chartes** : initiateurs de la charte de l'Aérodrome de Lasbordes comme de la charte pour un Balma durable, nous suivons attentivement le respect de l'une et de l'autre ;
- **se fédérer** : de nouveaux contacts ont été établis avec des associations du Grand Toulouse, dans le but d'accroître notre champ d'action et notre représentativité vis à vis de la Communauté Urbaine.

Comme vous pouvez le voir, les travaux ne manquent pas. C'est pourquoi nous comptons comme chaque année sur votre mobilisation et votre adhésion, et ceci dans un double but :

- d'une part le nombre d'adhérents est un élément clé de notre représentativité auprès des élus ; ce point est d'autant plus important que pour nombre de sujets il nous faut maintenant, au-delà de la Mairie de Balma, nous adresser à la Communauté Urbaine ;
- d'autre part nous avons besoin de plus d'adhérents actifs pour analyser les dossiers, enquêter, communiquer et organiser nos différentes actions. Vous hésitez à franchir le pas ? Vous êtes peu disponibles ? Peu importe : nous sommes tous des bénévoles et nous participons chacun à notre rythme. Progressivement, les sujets avancent ; ils avanceront mieux si nous sommes plus nombreux. Soyez par ailleurs convaincus que cette implication dans la vie locale est enrichissante sur un plan personnel.

Venez nous rencontrer et laissez-nous vous convaincre : les seules causes perdues d'avance sont celles que l'on n'a pas défendues.

A très bientôt.

Renaud LAURETTE

L'Assemblée Générale 2009

des adhérents de
notre Association
aura lieu

MERCREDI

1^{er} AVRIL

à 20 h 30

**à la Salle Audio
Ecole Marie Laurencin
(entrée côté parking)**

Tous les Balmanais, même non adhérents, sont invités à prendre part à l'Assemblée Générale.

J'adhère ou je renouvelle mon adhésion à l'APCVEB pour l'année 2009.

Nom et prénom :

Adresse :

Tél : courriel :

*Ce talon est à découper et à retourner à l'adresse indiquée ci-dessus,
accompagné d'un chèque à l'ordre de l'APCVEB : 10 € par personne ou 16 € par famille*

Qu'est-ce que le "collectif PDU" ?

Le collectif PDU est un regroupement d'associations du Grand Toulouse concernées par l'élaboration du nouveau Plan des Déplacements Urbains (PDU). L'élaboration de ce plan, à l'initiative de l'ex-communauté d'agglomération, connaît depuis février dernier une nouvelle dynamique, par le biais d'une concertation renforcée avec les associations.

Présente au sein de ce collectif depuis plusieurs années, l'APCVEB continue à faire valoir sa vision des transports sur l'agglomération et représente à l'occasion le collectif lors de réunions avec les collectivités.

Les positions clés du collectif

A l'occasion d'une rencontre avec le Grand Toulouse, le Sicoval, le Muretin et Tisséo, nous avons mis en avant un ensemble de points retenus par le collectif afin d'en promouvoir

l'intégration dans le futur PDU :

- Augmenter la part des transports en commun et des modes doux, en définissant des ambitions chiffrées et un calendrier associé ;



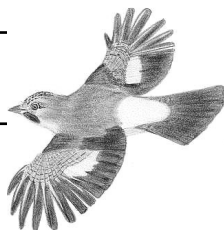
- Rendre l'urbanisme compatible avec cette politique par l'émission de recommandations qui puissent être intégrées ensuite dans les Plans Locaux d'Urbanisme des communes concernées ;

- Préciser le concept de boulevard urbain, élément structurant du déplacement des véhicules, qui recouvre aujourd'hui des réalités très différentes d'un projet à l'autre ;
- Identifier la portée géographique du PDU ; autrement dit se poser la question de la limite entre zone urbaine et campagne en terme d'aménagement du territoire.

Quelles étapes à venir ?

Sur la base de cette concertation, un projet de plan doit être produit. Le rôle du collectif sera de veiller à ce que le niveau d'ambition retenu soit à la hauteur des enjeux et des prises de position affichées par les différents acteurs.

L'APCVEB restera présente au sein du collectif pour y apporter une contribution continue et défendre le développement des modes doux et des transports collectifs dans la Communauté Urbaine.



Connaître la bio-diversité à Balma

La variété des espèces animales et végétales sur un territoire, constitue, quand on l'observe dans le temps, un indicateur qualitatif important de l'évolution de la qualité du cadre de vie.

A ce jour, des informations de niveau régional ou national existent, et se focalisent souvent sur l'évolution d'espèces menacées. En revanche, il existe peu d'études couvrant des espèces communes en territoire urbain.

C'est pourquoi l'APCVEB, dans le cadre de l'Agenda 21, a entrepris une action visant à mieux connaître cette diversité sur notre commune.

Associer les balmanais à une investigation sur la bio-diversité locale doit permettre de :

- sensibiliser les habitants à cet aspect de l'environnement et développer le sens de l'observation de la nature ;
- dresser un état des lieux et d'entreprendre des comptages ;
- observer l'évolution de la présence de certaines espèces au fil des années, et utiliser cette évolution comme indicateur de la qualité du cadre de vie ;
- tenter de comprendre, avec l'aide de professionnels, les liens entre ces évolutions et celles de notre environnement, afin de mieux orienter les projets d'aménagement.

A cette fin, un site Internet dédié biodiv.balma.free.fr est en cours d'élaboration. Ouvert à tous en mode contributif, il proposera :

- un descriptif des espèces animales et végétales identifiées sur la commune, des renvois sur des ouvrages de référence ;
- des informations sur des actions de sensibilisation ou des sorties visant à découvrir certains aspects de la bio-diversité ;
- des campagnes de recensement des espèces, d'observation de phénomènes saisonniers (éclosions, migrations, fructification) ;
- un album de photos, dessins et sons ;
- d'autres choses encore au fil des idées des participants.

Venez-vite découvrir comment vous pouvez contribuer à ce projet.

Je souhaite participer à / être informé de l'action Bio-diversité

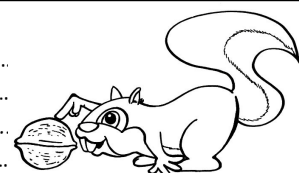
Nom et prénom :

Adresse :

.....

Tél : courriel :

Talon à découper et à retourner à : APCVEB (action Bio-diversité) - BP 13374 - 31133 BALMA Cedex



La Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, créée en 2001, a cédé la place, fin 2008, à une Communauté Urbaine sur le même périmètre.

La population des 25 communes concernées est supérieure à 660 000 habitants. Les deux communautés d'agglomération voisines d'environ 70 000 habitants chacune, la Communauté d'agglomération du Muretain et la Communauté d'agglomération du SICOVAL Toulouse Sud Est pourraient à court ou moyen terme rejoindre la Communauté Urbaine. La Communauté Urbaine ainsi étendue atteindrait environ un million d'habitants.

Qu'est-ce-que ça change ?

La communauté urbaine est en France le plus haut degré de coopération intercommunale, par laquelle plusieurs communes mettent en commun une partie de leur fonctionnement pour élaborer et conduire ensemble un projet global de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

Certaines compétences qui étaient jusqu'à présent le fait des communes ou des Sivom relèveront maintenant de la Communauté Urbaine :

- **Voirie** : trottoirs, pistes cyclables, ouvrages d'art, places publiques, entretien des trottoirs situés sur voirie départementale, permissions et règlement de voirie, entretien des chemins ruraux, parcs de stationnement.
- **Eau** : production et distribution d'eau, bornes incendie. Actuellement, l'eau est, selon les cas, gérée en régie par onze syndicats ou déléguée à des entreprises privées.
- **Déchets** : collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages (ordures ménagères, déchets encombrants, déchets verts...) et déchets assimilés.
- **Urbanisme** : aménagement urbain, ZAC (zone d'aménagement concerté), ZAD (zones d'activités différenciées), plan local d'urbanisme et définition des zones à aménager, PAE (programme d'aménagement d'ensemble).

Ce sont donc des services qui font la qualité de vie des citoyens au quotidien qui sont transférés.

La Communauté Urbaine est gérée par un Conseil Communautaire composé de membres délégués des conseils municipaux des communes membres : précisément 97 délégués (ou conseillers communautaires) dont 48 pour Toulouse. La répartition du nombre de sièges est fonction du nombre d'habitants par ville. Ainsi Balma (13000 habitants) compte 3 délégués. Cet organe doit permettre à chaque commune de faire entendre sa voix.

Avantages et inconvénients

Une pensée globale, une cohérence sur l'ensemble de la Communauté Urbaine, la mise en commun des moyens constituent des avantages incontestables de cette nouvelle organisation.

On peut cependant regretter l'augmentation de la distance entre le citoyen et le décideur. D'une part, les décisions sont prises par les conseillers communautaires qui ne sont pas élus au suffrage universel direct ; d'autre part les services de proximité habituels se retrouvent plus loin du citoyen.

Quelles conséquences pour l'APCVEB

L'urbanisme, la gestion de la voirie de l'eau et des déchets, qui sont autant de sujets de préoccupation de l'APCVEB, sont maintenant traités au niveau de la Communauté Urbaine. La question se pose donc pour notre association de savoir si la municipalité reste un interlocuteur pertinent.

De son côté, l'APCVEB est-elle un bon interlocuteur vis-à-vis du conseil communautaire ? A l'image des communes, les associations qui se préoccupent d'environnement et de cadre de vie ne doivent-elles pas se regrouper au sein d'une communauté d'associations ? L'APCVEB a déjà des contacts avec des associations similaires dans la périphérie de Toulouse. Elle participe activement aux réunions du PDU (Plan de Déplacements Urbains) et elle sera amenée à s'impliquer dans différents collectifs. A coup sûr, les préoccupations de notre association devront dépasser le périmètre strictement Balmanais... peut-être une occasion pour changer de nom !

Faits divers

Fin février, M. Jonquille témoigne : Lors d'une belle matinée d'hiver, des égouts situés en bas de l'avenue des Mimosas se sont mis à déborder. Pas de problème, un coup d'œil dans le tout récent "Balma Pratique", page urgence, rubrique assainissement et j'obtiens le numéro de SAUR France. Réponse : "désolé, nous ne nous occupons plus de Balma". Téléphone au standard de la Mairie : cela doit dépendre du service voirie de la Communauté Urbaine. Bien vu ! Le service en question prend bonne note. Huit heures plus tard personne n'était intervenu, mais par chance le flot malodorant s'était tari de lui-même, seule les traces nauséabondes du débordement subsistaient.

Discutant de sa mésaventure avec Mme Rossignol au marché, celle-ci lui rapporte : Il m'est arrivé exactement la même chose, il y a deux semaines environ. J'ai eu plus de ... chance ... Dans le quartier, depuis la tempête, toutes les bouches d'évacuation des eaux de pluie sont obstruées par des feuilles et des branches. Un jour d'averse plus forte que les autres, l'angle de la rue et de l'impasse s'est retrouvé sous 30 à 40 cm d'eau. J'ai fait comme toi : j'ai trouvé les coordonnées de SAUR sur le site web de la Mairie. Réponse : "Madame, cela relève maintenant de la Communauté Urbaine, dont voici le numéro... Ils sont sur le même site que nous mais ce sont eux qui maintenant gèrent ces problèmes ..." J'appelle la personne de la Communauté Urbaine. A peine deux heures après (c'est bien !) arrive un mini-camion estampillé "Mairie de Balma" (!) avec deux techniciens qui nettoient une partie des bouches obstruées.

A réfléchir ...

Si les personnages de notre témoignage sont fictifs, les anecdotes sont bien réelles.

Le transfert de certaines compétences de la Mairie vers la Communauté Urbaine va de-facto éloigner le citoyen des services auxquels il était habitué. Dans ce nouveau contexte, la Mairie ne doit-elle pas repenser son rôle entre le citoyen et les équipes ou organismes en charge des problèmes, afin de s'assurer du traitement de ceux-ci et de l'information de proximité ? Qu'en pensent les élus ? Et plus généralement comment redéfinissent-ils leur rôle au sein de la Communauté Urbaine ?

PLU ... effets pervers ?

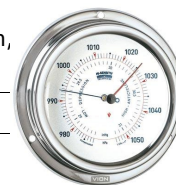
La version actuelle du PLU permet en zone UA de construire en limite de parcelle. Il en naît des situations insolites pouvant inciter les propriétaires à empiéter sur le domaine public

Ainsi, supposons que votre parcelle soit mitoyenne d'une zone publique quotidiennement utilisée comme parking et que la façade verre de votre construction soit bâtie en limite de cette zone. Naturellement vous avez peur qu'à l'occasion d'une manœuvre hasardeuse de stationnement, votre belle façade en verre serve d'arrêt butoir. Qu'envisagez-vous ... ? eh bien vous mettez en place, sur le domaine public, deux barrières métalliques de protection, ainsi qu'une marche pour accéder à votre construction ! Au final, des aménagements ont été réalisés sur le domaine public à votre usage personnel, là où en toute bonne logique, ils auraient dû être effectués sur votre propre terrain.

Une lecture attentive des plans et des caractéristiques techniques du bâtiment aurait dû permettre de prévenir une telle situation en demandant une modification du projet.

Méditons ! ...

Un peu plus d'un an après la signature de la « Charte pour un Balma durable » par les élus de la municipalité, où en sont les différents engagements ? Nous vous proposons ici la synthèse de notre évaluation, dont les détails (points forts et faibles par sous-thème) sont disponibles sur notre site internet.



Engagement	Etat des lieux
Démocratie Participative	Reprise de l'Agenda 21 et amélioration de sa gouvernance. Recul sur l'accès à l'information, notamment concernant les enquêtes publiques
Habitat et Urbanisme	Lancement du diagnostic énergétique des bâtiments municipaux, et de la construction d'un complexe multi-activité produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme. Lancement d'un projet écoquartier sur la ZAC Gramont. Bonne prise en compte de la mixité sociale dans les projets. Les liens entre quartiers restent à renforcer. Une attention particulière devra être portée sur les nouveaux projets afin d'effacer au maximum les lignes électriques à Haute Tension.
Cadre de vie et vivre ensemble	Des aberrations et insuffisances dans la mise en place des déplacements doux (vélo, piétons) et de leur cohabitation avec les autres déplacements. Une réflexion mieux structurée sur les espaces verts collectifs dans le cadre de Gramont, qu'il faudra étendre au reste de la commune. Pas de promotion significative des comportements éco-citoyens.
Santé et bio-diversité	Notre évaluation n'est pas complète sur ce thème. A noter pour l'instant l'absence d'activité pour encourager un jardinage responsable, favoriser les cultures et élevages bio ou renforcer les couloirs verts.
Ressources en énergie et en eau	L'incitation à concevoir des réalisations économes ne s'applique pour l'instant qu'aux aménageurs de Gramont. Trop peu d'incitations, conseils ou aides au diagnostic pour les autres opérations ou les particuliers.

Evaluation globale

La charte s'est révélée être un fil conducteur précieux dans les échanges avec la municipalité en 2008. La reprise de l'Agenda 21 avec une meilleure gouvernance est un point positif important.

Les lignes commencent à bouger sur le thème du développement durable, même si certaines actions tardent à démarrer. La seule régression est celle de l'accès à l'information, notamment pour les enquêtes publiques, où les bonnes pratiques amorcées dans le cadre du passage au PLU, ont été totalement oubliées depuis.

Vélo à Balma : petit braquet !

En accord avec nos objectifs 2008, nous avons conduit, entre l'été et l'automne, une enquête de terrain sur le thème du vélo à Balma. Cette initiative pilotée par l'APCVEB, s'est inscrite dans le cadre des actions de l'Agenda 21 ; elle a associé des adhérents, des membres de l'Agenda 21, de l'Association des Cyclo Randonneurs Balmanais et des élus. Une synthèse des sorties a été produite en interaction avec l'association Vélo Toulouse, puis communiquée aux adhérents, à l'Agenda 21, et aux élus. Cette synthèse est disponible sur notre site. Deux niveaux de conclusion en ressortent :

- avec peu d'efforts, il est possible d'améliorer grandement les principales faiblesses des aménagements existants ; de nombreuses propositions ont été faites dans ce sens ;
- pour l'avenir, la définition d'une charte d'aménagement en coordination avec les acteurs associatifs doit permettre de mieux partager la voirie entre les différents modes de déplacement. Ceci est une nécessité dans les perspectives des projets qui se dessinent, tels Gramont ou le Cœur de Ville.



Voir aussi article sur le site web **166**

Nous attendons (activement ...) la réaction de nos élus sur ces deux niveaux. En parallèle, nous renforçons nos liens avec d'autres associations toulousaines concernées par le vélo, notamment avec les Cyclo Randonneurs et avec Vélo Toulouse dont nous devenons antenne sur Balma. Les personnes souhaitant participer activement à la vie de cette antenne sont invitées à se faire connaître.

Les avions de Lasbordes

L'aérodrome est géré par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse (ex CAGT) depuis bientôt deux ans. Les questions liées aux nuisances sonores sont toujours du ressort de la DGAC. Il est à noter que les plaintes sont quasiment inexistantes depuis la mise en application de la charte : le montage de silencieux d'échappement et l'acquisition d'appareils récents peu bruyants ont été deux mesures efficaces.

Flotte de Lasbordes	aéroclubs	privés	TOTAL
Nombre d'avions	57	31	88
dont « silencieux »	41	0	
Nombre d'ULM	8	5	13

La charte signée en 2004 limite le nombre de mouvements annuels à 66 000. Il s'est élevé à 57 970 en 2008 (dont 8 672 mouvements d'ULM). L'activité est sensiblement la même depuis plusieurs années.



Les efforts des associations portent maintenant sur la rectification de certaines trajectoires et la réduction du bruit généré par des avions privés. Ces derniers ne font pas de tours de piste mais 19 d'entre eux sont particulièrement bruyants. Les propriétaires privés ne sont pas signataires de la charte, il serait souhaitable qu'ils le deviennent.